



Contrat Agrumes



Au jardin de la Testa

AMAP'porte CHEMILLE

Producteur Jean-Jacques Laurent- EARL de CIRIONE - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tel: 06 20 38 11 27 www.aujardindelatesta.fr

Durée : octobre 2018 à avril 2019 - 6 livraisons

Engagement du producteur :

Le producteur s'engage à produire en quantité et en qualité suffisante et à mener son exploitation dans un esprit de respect de l'environnement. Il s'engage à avoir une démarche de progrès (référence charte de l'agriculture paysanne et de l'agriculture biologique). En cas d'intempéries ou de force majeure, menant à une impossibilité de livrer les produits prévus, le producteur s'engage à discuter et à mettre en place, dans la mesure du possible, des solutions de compensation pour les consommateurs. Le prix fixé est un prix moyen sur la période du contrat. Ce prix pourra être réévalué tous les ans en fonction des coûts de transport et de production. Compte tenu de son éloignement par rapport au lieu de distribution, le producteur s'engage à être présent une fois pour rencontrer les amapiens à l'occasion de la distribution ou de toute autre manifestation.

Engagement de l'adhérent :

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat du panier auprès du référent chargé de la gestion. Il s'engage à récupérer son panier aux heures et lieu fixés dans le présent contrat. En cas d'absence ou d'empêchement l'adhérent s'engage à trouver un remplaçant. Si c'est impossible l'adhérent informera le responsable de distribution, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué. Les paniers non récupérés pourront être partagés entre adhérents. L'adhérent reconnaît les aléas de production (intempéries, maladies ...) et accepte de partager les risques liés à ces aléas. L'adhérent s'engage à avertir 2 mois à l'avance s'il ne désire pas renouveler son contrat.

Le producteur Jean-Jacques Laurent, EARL de Cirione, Au Jardin de La Testa

et le consom'acteur déclarent avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirment leur engagement réciproque.

Le consom'acteur

Date et signature

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Adresse mail :

Tél. :

Prix : 3,10€ le kg d'agrumes soit le colis de 10kgs à 31€

3 premières livraisons clémentines, 3 livraisons suivantes : pomelos

6 chèques de 31€ à établir à l'ordre de EARL de CIRIONE. Chèques à dater au 1er octobre 2018

Vente exceptionnelle de citrons pour ceux qui le souhaiteront, en plus du contrat, en décembre, au prix de 3,10€ le kg.

Agrumes à récupérer aux Petites Noues, 49120 Chemillé, le vendredi entre 18h et 19h30.

Chaque personne figurant sur ce contrat doit adhérer à l'AMAP (cotisation de 5€ minimum).

Contrat partagé avec : (NOM, prénom, mail)

1.

2.

Contrat à envoyer signé et daté en 1 exemplaire au référent agrumes : Sandrine LAURENT

13 rue Maurice Paulain 49120 CHEMILLE 100drine.laurent@gmail.com (02 41 30 81 38)